



Le 21 juin 2018



C'est l'été, on dirait « ♪ le SUD » ¹

Arfff, à peine arrivés sur le site qu'une meute de syndicalistes nous distribue un tract,
« j'attends d'arriver dans mon bureau pour le balancer? »,
« Oser faire ça le jour de la fête de la musique, alors qu'ici la musique on la connaît ! ».

Rassurons déjà la Direction. Ce tract est issu d'un groupe de travail (GT), il est le fruit de discussions sur le futur projet industriel/social du site, il a donc été

co-construit !

1ère recommandation de ce groupe de travail :

La Direction a une attitude honteuse et acrimonieuse sur les RJF, sur la projection conventionnelle, sur la prévention des TMS (Troubles Musculo-Squelettiques), sur les RPS (Risques Psycho-Sociaux), etc.

Cependant, il ne faudrait pas tomber dans la caricature en la diabolisant.

Un esprit satirique n'empêchant pas un esprit constructif, SUD a demandé à participer aux groupes de travail sur la co-construction.

Nous ne cesserons jamais de faire des propositions, et de les défendre, pour améliorer la situation.

CO-CONSTRUISONS LE PROJET INDUSTRIEL DU SITE



TMS : « ♪ j'en ai rien à foutre » ²



En mars 2018, les élus sans étiquette (SUD) ont demandé à la Direction l'ouverture d'un groupe de travail sur les TMS (Troubles Musculo-Squelettiques). Sa réponse est tombée en juin : « Non, ce n'est pas prévu de faire un groupe de travail ! ».

Fin avril, la Direction se gargarisait pourtant de son A3/thème de la semaine TMS expliquant « tous concernés », « en parler pour prévenir » et en guise de conclusion « nous attendons vos appels ». De la prévention s'il en est ! On attend donc le « Vous avez mangé du couscous au resto 4? On attend vos appels! » (peu de com sur l'intoxication alimentaire au couscous du jeudi 07 juin ayant affecté plusieurs dizaines de personnes).

A titre d'exemple, pour les laboratoires, le rapport annuel du médecin du travail, dit : « **Les pathologies articulaires et tendineuses progressent, pas que pour les salariés âgés. Des avancées en ergonomie, en matériaux d'amortissement et en assistance à l'effort devraient pouvoir être déployées pour limiter la charge physique des salariés. Ce devrait être une des priorités du site pour le laboratoire.** ». Cela valide ce que nous affirmons depuis des mois.

Afin de protéger les salariés et futurs salariés des secteurs fortement créateurs de TMS, SUD fera une proposition au CHSCT du 04 juillet 2018. SUD usera toutes les voies de recours pour solutionner cette problématique si importante.

RJF/sous-effectif : «♪ société, tu m'auras pas ! »³

SUD a pris connaissance du rapport des médiateurs de «Dialogues», il nous laisse un peu perplexe sur son utilité.

La section SUD sera vigilante sur plusieurs aspects :

- Ne pas se laisser entrainer vers des solutions visant à opposer jeunes et « moins jeunes » comme lors de la suppression de la DG3.
- Les plus jeunes n'utilisent que très peu l'épargne CAFC. Imposer une épargne dans ce dispositif ne nous semble pas équitable et d'autant moins si on la lie à l'âge (le socle du CAFC évolue déjà en fonction de l'ancienneté sur le poste : 1-10 ans, 11-20 ans et après 21 ans).
- La Direction sous-entend régulièrement, depuis la mise en place du compte pénibilité, que la CAFC a une durée de vie limitée.
- Les plus jeunes arrivent avec des salaires de base identiques à ceux d'il y a 15ans, le salaire minimum d'embauche n'évoluant pas. L'absence de talon lors des augmentations générales leur est également préjudiciable.

Inutile de creuser davantage le fossé, restons sur une ligne de solidarité intergénérationnelle sur les RJF !

- Il est essentiel d'acter que les RJF soient maintenus en l'état pour l'année 2019 afin de ne pas faire un bis repetita du conflit de fin d'année.

RIENVENUE AUX JEUNES !



L'urgence du sous-effectif était vraie les deux dernières années, mais traitée si lentement! Doit-on parler d'urgence si c'est pour supprimer in fine des postes (objectif visé par la suppression des RJF) ? La suppression de l'injustifiée projection conventionnelle pourrait par contre créer une nouvelle urgence au sous-effectif (on appréciera la transition avec le chapitre suivant).

Projection : «♪ Je suis venu te dire que je m'en vais »⁴

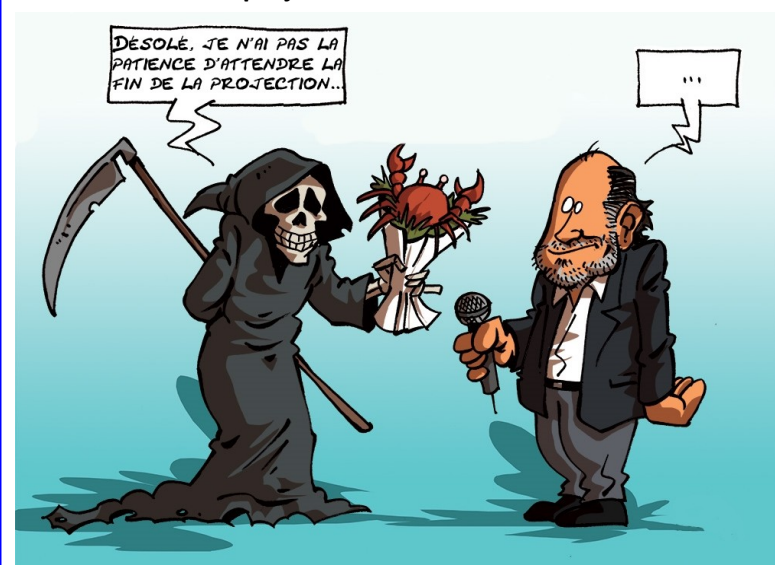
La 3ème et dernière tentative de conciliation sur la demande de salariés de ne se voir appliquer aucune projection conventionnelle, le 13 juin 2018, n'a rien donné.

Orano en a profité pour repousser au 12 septembre les conclusions de sa défense, qui se bornent jusque là à « on protège nos salariés ».

Il est étrange que la Direction, sifflant « Ne me quitte pas »⁵, ait besoin de 6 mois pour écrire ses conclusions.

Nous continuons de prendre des dossiers de salariés souhaitant aller aux prud'hommes. Objectif : déposer ces nouveaux dossiers après la « trêve judiciaire estivale », courant septembre, une fois les conclusions d'Orano enfin connues et en cas d'échec des négociations. **SUD accueille très positivement l'ouverture de négociations sur la projection, les 03 et 09 juillet.**

Nous espérons qu'elles déboucheront sur la suppression de la projection conventionnelle.



Circulaire dite « OMF » - HAG ANA 93000 43

SUD a fait de nombreuses remarques en CHSCT et a joint, à son avis de mars 2018, une longue déclaration sur la révision de cette circulaire **portant une atteinte grave au droit fondamental de grève.**

SUD a rencontré, ainsi que l'ensemble des syndicats, l'inspectrice du travail le 18 juin pour évoquer cette circulaire. Durant son entretien d'1h30, SUD n'a émit aucun sujet avec l'inspectrice du travail : **conditions de distribution et de retrait des OMF à revoir, notes de mission manquantes permettant une remise aberrante d'OMF** et notes de mission volontairement incomplètes (exemples de DUOT/CS et DUOT/PCM).

SUD a clairement exprimé le problème de l'adéquation effectif de sécurité/tâches de sécurité sur le secteur DUOT/PCM. Nous avons signifié que ce point ferait l'objet d'une plainte en justice en l'absence de modifications permettant d'avoir une restriction du droit de grève uniquement liée à la sûreté/sécurité.

SUD souhaite une pleine réussite aux organisations syndicales dans leurs démarches judiciaires sur :

- la projection conventionnelle,
- les badgeuses,
- et les congés imposés.

Potentiellement, nous en profiterons toutes et tous.

Il est donc normal de soutenir plutôt que de dénigrer.

En attendant, que chacun profite au mieux de l'été !

sud.anc.lahague@gmail.com et **sudhague.fr**